



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

septembre 2021

Numéro 08



Sommaire :

Le mot de Madame Le Maire.....	page 02
Nouveaux horaires de la mairie.....	page 02
Compte-rendu du conseil municipal.....	page 03
Le parking du Sol Roc et les camping-cars.....	page 05
Les déchets sauvages.....	page 05
Info antenne 4G.....	page 06
Le projet sur les aires de jeux.....	page 06
Le circuit vélo.....	page 06
Info du comité des fêtes.....	page 06
Un peu d'histoire (suite).....	page 07



Le mot de Madame le Maire:

Bonjour à toutes et tous,

Malgré une météo capricieuse, j'espère que cet été a répondu à vos attentes. Pour la Mairie, il a été inauguré par l'ouverture d'une mission de contrôle de la Cour Régionale des Comptes et une assignation en justice pour un défaut de déclarations de cotisation 2018-2019 (compte rendu conseil municipal page 3).

Cependant, ce qu'il nous faudra retenir de cette saison estivale, c'est le retour des animations et festivités. La musique, sous des formes variées, des «Sorties de bains» à la visite du Festival «Dune music à l'autre», ou un concert dans l'église, a réveillé les envies de partage.

Cette rentrée est une invitation aux Champelais, mis en sommeil par les mesures sanitaires, à se retrouver avec la reprise du Comité des Fêtes (page 6).

En vous souhaitant à tous un agréable début d'automne...

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux



Nouveaux horaires pour l'accueil du public à la mairie :

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public a lieu, depuis le 6 septembre 2021:

Le mardi de 14h à 17h (avec présence d'un élu)

Le mercredi de 10h à 12h

Le jeudi de 17h à 19h

Les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h (avec un élu le 3ème samedi)

La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.

Synthèse du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2021 :

Voici une version synthétique du conseil, retrouvez la version complète sur le site de la mairie ou à l'affichage dans les vitrines de la mairie.

Informations :

- M. PORTAIS fait le bilan de la réunion qu'il a eu avec M. PICOT, président du SMAAG, M. RAILLER, vice-président, Mme GENIN, responsable des services du SMAAG et Mme JULIEN-FARCIS. Présentation du SMAAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise). Son mode de gestion est mixte, en collaboration avec Véolia, et un appel d'offre prévu est en 2022. La facturation du traitement des eaux usées est harmonisée sur toutes les communes adhérentes au syndicat. Actuellement (tarif 2021), le prix annuel pour l'abonnement est de 79€ et le retraitement au m³ de 1,76€. Cette rencontre était une prise d'informations sur l'éventualité de délégation à ce syndicat mixte pour toute la gestion du réseau assainissement (facturation, suivi, ...) de la commune, sachant qu'en 2026, ceci deviendra une compétence obligatoire pour la communauté de communes

Un courrier va être adressé au SMAAG pour une demande préalable d'adhésion, qui sera suivi d'un audit complet de la gestion de notre compte. Un retour sera rendu sous deux mois après remise de cette étude.

- Madame le Maire informe que Granville Terre et Mer a financé la signalétique « randonnée vélo », car le tourisme est une compétence gérée par la communauté de communes. Un panneau indicatif est implanté dans le centre bourg, en retrait de la voie pour pouvoir être consulté en toute sécurité.

- Madame le Maire informe le conseil que Mme BONNAUD est recrutée en tant que secrétaire de mairie à compter du 04 septembre 2021, à temps plein, et que de nouveaux horaires d'ouverture public en mairie sont proposés depuis son embauche. (voir encadré page 2)

- Madame le Maire propose de fixer les conseils municipaux tous les 2èmes mardis de chaque mois pour permettre à chacun de s'organiser. Sachant que s'il n'y a pas d'ordre du jour d'un mois sur l'autre, la réunion pourra être annulée.

- 2ème phase d'étude du lycée Nature de Coutances qui revient sur le territoire vendredi 17 septembre de 14h à 15h30 à la salle de convivialité afin de faire un retour de leur travail et un bilan de leur réflexion.

- Madame le Maire informe le conseil que la mairie a été assignée par l'IRCANTEC le 15 juillet 2021 au tribunal de Coutances, pour défaut de déclarations de cotisation retraite sur 2018 et 2019. L'avocat de la mairie a réussi à obtenir un report en août pour le renvoi des documents, démarche ayant été faite en temps et en heure. En conséquence de quoi, l'IRCANTEC a retiré sa plainte et la mairie échappe donc à une amende de 1500€, plus frais des dépens liés à la procédure et pénalités d'amende (100€/par jour de retard).

La mairie a donc à régler 1300€ de frais de procédure.

MODIFICATION D'UNE LIGNE COMPTABLE AU CHAPITRE 66, exposé de Mme Le Maire:

Pour les emprunts de la Mairie, il y a des intérêts à payer. A l'élaboration du budget, ils ont été inscrits sur l'article 6611 (paiement des intérêts). Mais la trésorerie de Granville demande que ce soit inscrit sur l'article 66111 (intérêts réglés à l'échéance).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le transfert financier.

PRELEVEMENT SUR DEPENSES IMPREVUES POUR ACQUITTER UN DEPASSEMENT DE CREDIT / DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE, exposé de Mme Le Maire:

L'article 1641 du budget communal, concernant les emprunts en euros est doté de 35350€.

Afin de couvrir l'ensemble des échéances, sachant que sur le budget précédent, elles s'élevaient à 37422.88€, il est nécessaire d'abonder cette ligne de 2500€ pour être assuré de couvrir l'ensemble des sommes dues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

PRÉLÈVEMENT SUR DÉPENSES IMPRÉVUES POUR RESTITUER UN TROP PERÇU DE 2019 / DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE, exposé de Mme Le Maire:

La mairie a reçu un trop perçu de 1302,71€ en 2019 au titre de la taxe d'aménagement, qu'il faut restituer à la trésorerie.

La dépense à l'article 10226 n'a pas été prévue au budget, il s'agit d'abonder la ligne afin de s'acquitter de ce remboursement. Il est donc nécessaire de transférer cette somme du chapitre 020 (dépenses imprévues) vers l'article 10226 (les taxes d'aménagement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

PAIEMENT FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER 2014/2015, exposé de Mme Le Maire:

Présentation d'une mise en demeure, reçue par courrier en recommandé accusé de réception, pour régulariser les frais de participation scolaire à la commune de Saint-Pair-Sur-Mer pour l'année 2014/2015, pour un montant de 1363,55€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT / DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE POUR PAYER LES REDEVANCES, exposé de Mme Le Maire:

Pour payer les redevances «modernisation des réseaux», que la commune reverse à l'Agence de l'Eau pour 2020, en plus des redevances de retard, il est nécessaire d'abonder la ligne budgétaire 706129 (chapitre 014) du budget assainissement de 12201.65€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : ABANDON DE RECLAMATION D'UN TROP PERÇU, exposé de Mme Le Maire:

Un administré a reçu une subvention d'assainissement, sans y avoir droit par rapport aux critères de l'A.E.S.N. Cette somme de 3000€ a été versée le 30/07/2019.

Deux solutions s'offrent à la commune : réclamer la restitution de la somme à l'administré qui l'a perçue, ou abandonner la démarche en faisant porter la dépense sur le budget assainissement.

Madame le Maire propose au conseil d'abandonner la réclamation de remboursement du trop-perçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : PAIEMENT DES SUBVENTIONS, exposé de M.PORTAIS.

Des subventions ont été accordées aux particuliers qui se sont raccordés au réseau collectif lors de la dernière tranche de travaux. Ces aides sont encaissées par la Mairie et reversées aux particuliers.

En 2019, deux particuliers n'ont pas reçu cette aide et un, l'a perçue à tort.

Madame Le Maire propose au conseil de prendre sur le budget assainissement, la somme à laquelle les administrés ont droit, à savoir 3951.50€ afin de leur verser, bien que la commune n'ait pas encore reçu la totalité des sommes attendues de l'A.E.S.N. (Agence de l'Eau Seine-Normandie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT : OBLIGATION DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE RACCORDEMENT DANS LE CADRE DE LA VENTE, exposé de M.PORTAIS

Dans le cadre de la vente d'immeubles sur la Commune, la mairie rencontre des difficultés à fournir les informations au regard de la conformité du réseau assainissement collectif. Le règlement du service assainissement impose que tout branchement fasse l'objet d'une demande en mairie. Les démarches n'ont pas systématiquement été faites. Il est donc nécessaire de mettre en place un contrôle de conformité au réseau collectif d'assainissement, pour le cas d'une mutation d'un bien immobilier raccordé ou susceptible de l'être. Ce contrôle devra être demandé par le propriétaire qui vend son bien et opéré par une entreprise de son choix. Cette prestation sera à sa charge.

La STGS a informé la mairie qu'il y avait plus d'utilisateurs que d'abonnés. Madame le Maire précise que tout branchement fasse l'objet d'une demande en mairie et, aujourd'hui, il n'y a aucune demande déclarée.

Madame Le Maire propose au conseil de valider l'obligation de contrôle de conformité de raccordement au réseau d'assainissement collectif lors de vente de biens immobiliers, à la charge du propriétaire qui devra en communiquer un exemplaire à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité..

ADHÉSION AUX SERRES COMMUNAUTAIRES, exposé de M. LEGATHE, qui a visité les serres communautaires d'Yquelon en mai 2021. Présentation des moyens mis à disposition des communes pour gérer leurs espaces verts. Le principe est, à partir d'un abonnement gratuit, avec signature d'une convention, d'appliquer une tarification préférentielle sur une gamme de prestations assez larges : fleurissement pour évènements, location de plantes, conseil sur place d'un professionnel, hivernage, ...

La démarche demande par contre d'anticiper les commandes et de les budgétiser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL AUDIO AVEC LA COMMUNE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE, exposé de M. LEGATHE

La mairie de Sartilly-Baie-Bocage a mis en place une convention de location aux communes désireuses de bénéficier du matériel. Chaque utilisation est facturée 30€.

Madame Le Maire propose au conseil de valider cette convention pour pouvoir louer ces matériels lors d'évènements importants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC MANCHE NUMÉRIQUE, exposé de M.LEGATHE

Il est proposé au conseil municipal de s'affranchir de tout opérateur téléphonique pour les mails, et d'utiliser la convention avec Manche Numérique pour remplacer les adresses existantes, l'externalisation et la sécurisation des données sensibles et la dématérialisation des actes. Cette opération a un coût de 700 euros à l'année, avec un investissement de départ de 1400 euros (frais d'installation de formation, de réservation d'espaces de serveurs sécurisés etc.)

La mise à jour de la convention et l'engagement des dépenses est voté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ, exposé de M.LEGATHE.

L'établissement d'une convention avec l'état permettra de télétransmettre les actes légaux jusqu'ici envoyés par courrier. La rapidité, la sécurisation des données, la diminution des frais d'envoi, et par conséquent la diminution de l'impact écologique, sont des arguments forts pour une décision favorable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT C.D.A.S., exposé de Mme Le Maire.

Suite à la démission de M.LANGLOIS, un délégué titulaire et un suppléant doivent être nommés.

Mme Le Maire et M.LEGATHE sont nommés respectivement titulaire et suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

Questions diverses :

M. GODEFROY demande des précisions sur les travaux route du Hamel, ce à quoi, Madame le Maire indique qu'il s'agit des travaux de raccordements pour M. BODIN.

Madame le Maire précise que la Déclaration Préalable de travaux de l'antenne Relais d'Orange a été validée, raccord électrique en cours.

La séance est levée à 22h42.

Le parking du Sol Roc et les campings-cars :



Le portique de restriction de hauteur ayant été cassé, la brèche était trop belle pour que le terrain ne soit pas immédiatement envahi.

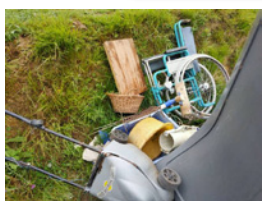
La photo ci-contre a été prise lors d'un rendez-vous avec une entreprise pour effectuer un devis de pose d'une nouvelle barrière. Les camping-caristes se sont vus rappeler la loi, et les gendarmes ont verbalisé les récalcitrants, quelques heures plus tard.

Cela n'empêchera pas d'autres infractions, mais cela ne justi-

fie pas de ne rien faire.

Les premiers retours de devis s'élèvent à environ 6300 euros. Nous allons donc procéder à une réparation provisoire afin de budgéter le remplacement définitif sur le budget 2022.

Les déchets sauvages :



La pose de panneaux, précisant l'interdiction de dépôts autres que les déchets ménagers et recyclables, ainsi que les conditions d'accès à la déchèterie, a déplu à certaines personnes. Ils ont été arrachés ou détruits deux fois. Les dépôts d'encombrants ont repris surtout route de Bonneville (où il y a le moins de possibilité d'être repéré) et sur le site de Bonneville. Cette fois-ci, nous avons pu identifier l'auteur d'un de ces méfaits, et il a déjà dû recevoir son amende par courrier.



Information téléphonique, 3G 4G :



Vous êtes nombreux à demander des nouvelles de l'avancement du projet téléphonie cellulaire et internet. Voici donc où nous en sommes. Le dossier suit son cours ! Le panneau de travaux mis en place prévoit un démarrage possible le 22 septembre 2021. La demande de raccordement électrique est parvenue. Il n'y a pas de retard dans le calendrier proposé initialement.

L'aménagement des aires de jeux :

Dans la dernière publication de la gazette, un appel à candidature pour participer à un groupe de travail sur l'aménagement des aires de jeux a été lancé. Il répondait à une demande de champelais lors d'un conseil municipal.

Une seule personne a répondu et proposé des documents de travail.

Ce travail ne sera donc pas mis en oeuvre à l'automne, puisqu'il ne semble pas correspondre à un besoin prioritaire.

Promenades en vélo:

Vous l'avez sans doute remarqué, un nouveau panneau d'information a été posé dans le bourg par Granville Terre et Mer. Il a été élaboré après un travail avec les communes littorales. Vous avez certainement vu fleurir les petits panneaux matérialisant les circuits, le long des routes. La pose de ce panneau est le dernier élément visible informant les habitants et les touristes des circuits possibles.



Info du comité des fêtes :



Le Comité des Fêtes prévoit dès maintenant son Assemblée Générale
le 15 janvier 2022 à 16 h.

Il sera suivi de la galette

Nous souhaitons convier beaucoup de champelais, résidents de longue date ou nouveaux arrivants, tous ceux qui souhaitent animer notre village.

Les idées sont toutes bienvenues... ainsi que les coups de main... toujours dans la bonne humeur.

Véronique LEVEAU, Présidente, et les membres du bureau.

Un peu d'histoire : (suite)

L'ÉGLISE

A la même époque fut édifée l'église paroissiale (en 1085?) par Roger de Champeaux et l'abbaye de la Lucerne qui, par la suite, en nomma les desservants jusqu'à la Révolution.

De la primitive église romane, au début du siècle dernier ne subsistaient que les traces murées d'une porte et d'une fenêtre romanes dans le mur sud, au niveau du (demi) transept. Probablement détruite ou très endommagée lors de la guerre de Cent ans et victime dans la suite de plusieurs incendies, elle se présentait à l'aurore de l'an 1911 avec un chœur gothique, une nef plus basse et remaniée au XVIIIe et XIXe siècles. Elle possédait un clocher-mur, percé de trois ouvertures et un porche, probablement édifié en même temps et millésimé 1612.

Le 2 janvier 1911, un encensoir mal éteint mit le feu aux vêtements sacerdotaux, puis à la sacristie. Très rapidement l'incendie gagna le reste de l'édifice qui fut entièrement détruit. Seuls, furent préservés et purent être conservés dans leur état le clocher et le porche. Modifiée et «unifiée» en gothique, elle fut terminée et rendue au culte en 1924.

NAISSANCE DES VILLAGES

Tandis que se bâtissaient ces édifices religieux, le défrichement du territoire et la création de nombreux villages se poursuivaient. Au nord de la paroisse naissaient la Gilberdière ou Gilleberdière, sans doute fondée par un des Gilbert de Champeaux, le village ès Huault et peut être la Hurie et la Parisière. Jouxant l'église au sud, c'était le village ès Coupard et plus à l'ouest celui des Gosse qui s'étendra considérablement à partir de la Baussonnière. L'ancienneté des occupants, qui ont donné leur nom aux villages, est attestée par de nombreux documents dont certains remontent à la guerre de Cent ans. Moins sûre est la date d'arrivée des Letellier qui prennent place aux deux extrémités de la paroisse : La Hoguelle et l'actuel village ès Tellier. Huault, Coupard, Gosse et le Tellier qui vont former l'élément essentiel, stable de la population et du XVe au milieu du XIXe siècles représentaient environ le tiers de la population. Le peuplement de Champeaux, et sa mise en valeur accrue par le passage de nombreux pèlerinages venant du nord et se rendant au Mont St-Michel, atteignent alors un niveau qui ne sera guère dépassé.

LA GUERRE DE CENT ANS

Elle prit dans l'Avranchin, à ses débuts, la forme d'un combat à quatre, les deux principaux adversaires étant les rois de France et d'Angleterre. A ceux-ci s'ajoutent Charles le Mauvais, roi de Navarre dont dépend la ville d'Avranches et le duc de Bretagne qui a des visées territoriales sur la région.

S'alliant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, ces deux personnages vont troubler les cartes et occasionner de multiples destructions et brigandages sur tout le pays, où ils furent inlassablement pourchassés par Du Guesclin.

Plus que le passage des troupes, la peste, venant de l'est, ravage toute la région. Selon les endroits, la population diminue au cours des années 1347-1348 de 15 à 60 %. Le mal ne disparaît pas et reprend en 1360-1362-1369, période qualifiée de «tierce mortalité».

Les seigneurs de la région au début du conflit trahissent souvent le roi de France. Nicolas de Groussey, sieur de Bouillon avec Roland de Verdun, livre Carentan aux Anglais. Plus obscur est le rôle du seigneur de Champeaux, en même temps sieur de Brequigny, qui se soumet aux Anglais en 1419. Parmi les multiples faits qui se sont produits à cette époque citons :

1° Passage des troupes anglaises de Regnault de Cobehen sur Champeaux et Carolles, avec la destruction du prieuré de St Clément sur les falaises.

2° Pillage de toute la région par les bandes de James des Pipes en ce qui concerne Champeaux, qui avait son repaire à la Rochelle Normande et celles de Robert Knolles.

3° Incursion des Bretons avec Eustache de la Houssaye. Ils édifièrent un fort à Champeaux (janvier 1368) et un autre à Genêts, alors port de commerce et «démourèrent neuf septmaines ès dits forts» et de là firent de nouvelles expéditions sur toute la région «Si longuement et par tant de fois que nul n'était qui osât aller et venir au marchié de la ville d'Avranches».

Ils en sont délogés par les troupes Franco-Navarroises, momentanément alliées. Parmi les combattants se distingua Jean de la Hache, dont les descendants deviendront seigneurs patrons de Champeaux.

Du Guesclin se servira ensuite des forts établis à Champeaux et à Genêts dont il relèvera les remparts.

4° L'amiral Jean de Vienne vient faire abattre sur Carolles, Champeaux et St Michel les plus beaux arbres des forêts du Crapeux et de Beuvais pour construire une flotte qui tentera un débarquement en Angleterre.

Puis c'est une longue période d'occupation anglaise. Le sieur de Scales est établi au château de St-Jean

et une partie de sa garnison est logée à Champeaux dont les habitants doivent assurer l'hébergement et sont astreints à s'exercer au tir à l'arc chaque dimanche avec les soldats anglais. L'occupation cesse lorsque Scales est chassé de St-Jean et s'en va s'établir à Granville.

La haine des Anglais est forte au coeur des Champelais. On voit un certain Étienne Coupard aller s' enrôler sous la bannière de Jeanne d'Arc (le dernier descendant de la famille prendra place dans la délégation française assistant à la canonisation de Jeanne d'Arc à Rome en 1920).

XVe ET XVIe SIÈCLES

Ce sont les nouveaux seigneurs, les de la Hache qui eurent, avec les religieux de la Lucerne, la tâche d'assurer la sécurité et le culte indispensables à la remise en état d'un Champeaux dépeuplé et désorganisé après le départ des Anglais.

Les curés furent à cette époque Nicolas Turgot (1449) et Nicolas Abraham (1499). Venant de Brequigny où il avait succédé à Jean de la Hache, Regnault de la Hache fut le premier de la nouvelle famille à résider à Champeaux. Guillaume, son fils ou petit-fils lui succéda. Il épousa Jeanne Marie de Boisfrou. Il avait deux frères Raymond et Jean, décédés sans postérité.

LES GUERRES DE RELIGION

L'autorité temporelle des de la Hache semblait assise et aucun problème religieux ne se posait chez les paroissiens tous bons catholiques. Par malheur Champeaux avait le plus terrible voisin qui pût être en la personne du turbulent Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, seigneur de St-Jean le Thomas et chef des protestants.

A deux reprises, en 1562 et 1567, il ravage l'Avranchin. Son fils Gabriel II va continuer la lutte et s'attaquer au Mont St-Michel. Pas plus qu'aux siècles précédents la citadelle ne put être prise.

Champeaux eut-il à en souffrir? Des travaux à l'église et la construction d'un nouveau château entre 1566 et 1589 pourraient le laisser supposer.

AU TEMPS D'HENRI IV

Jusqu'à l'année 1571, [histoire locale n'est connue que par les chartes, dans lesquelles le menu peuple tient une place très restreinte. L'établissement des registres de Catholicité à cette date, un peu avant l'avènement d'Henri IV, nous les fait mieux connaître. Quelques annotations marginales donnent décidément, des lueurs sur la vie et les événements journaliers.

A l'aide des premiers registres, fort bien tenus, nous avons pu tenter d'établir un relevé des habitants en 1600. Nous n'avons pu déterminer la composition de chaque famille, mais avons pu les grouper par noms de famille que nous avons classés par ordre numérique. Cette importance numérique nous a paru être en gros en liaison avec l'ancienneté d'existence à Champeaux.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.